Compagnie d'archers du Touch

Rapport Financier
Du 1er Janvier 2013
au 31 Décembre 2013

Le 31 Décembre 2013

I – Etat des comptes

L'exercice comptable est du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013. La position des comptes et de la caisse est donnée dans le tableau ci-dessous au début et à la fin de l'exercice :

	au 01/01/2013	au 31/12/2013
Compte chèque	4 425,00 €	1 060,02 €
Livret A	0,00 €	3 751,57 €
Caisse	92,23 €	2,23 €
Caisse de la boutique	41,50 €	38,50 €
Chèques en attente d'encaissement	- 777,54 €	-339,82 €
Subvention notifiée mais pas encore touchée	300,00 €	10,00 €
TOTAL	4 081,19 €	4 522,50 €

Excédent de l'exercice 2013 avant provision	441,31 €
Provision pour l'année 2014	400,00 €
Excédent de l'exercice 2013	41,31 €

L'excédent sur l'exercice comptable 2013 est de **41,31 €**.

II – Compte de résultats

Le compte de résultats est donné en page 3 pour l'exercice comptable 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, il est comparé au budget voté lors de l'AG de janvier 2013.
Une explication de chaque ligne du compte de résultats est donnée ci-dessous et sur les pages 4 & 5.

100 – Fonctionnement

110 – Licence / Cotisation

- Licences FFTA : 64€ pour un adulte pratiquant en loisir, 56€ pour un adulte pratiquant en loisir et 40,50€ pour un jeune sont touchés par le club puis versés à la FFTA (qui reverse elle-même une partie à la ligue, au comité départemental). Pour la saison 2012, les licences étaient 1,5€ plus cher pour participer au financement de la coupe du monde de tir à l'arc se déroulant à Paris

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
27	Licence jeune	40,50 €	1 093,50 €
19	Licence adulte loisir	56,00 €	1 064,00 €
19	Licence adulte compétition	64,00 €	1 216,00 €
1	Licence adulte loisir (saison 2012)	57,50 €	57,50 €
1	Licence adulte compétition (saison 2012)	65,50 €	65,50 €
1	Duplicatat de licence	5,00 €	5,00 €
		TOTAL	**3 501,50 €**

Soit 67 licences prisent en 2012

- Cotisation Club: 33€ pour un adulte et de 25 € pour un jeune.

Nombr	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
27	Cotisation jeune	25,00 €	675,00 €
39	Cotisation adulte	33,00 €	1 287,00 €
2	Cotisation adulte (saison 2012)	33,00 €	66,00 €
		TOTAL	**2 028,00 €**

- Droit d'entrée :

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
46	Renouvellement	0,00 €	0,00 €
19	1ère inscription	25,00 €	475,00 €
3	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	51,00 €
0	1ère inscription (>= 3ème membre de la famille)	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	**526,00 €**

Intitulé	BUDGET PREVISIONNEL 2013		Année 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
100 - Fonctionnement	**4 467,00 €**	**6 612,00 €**	**6 173,87 €**	**8 678,58 €**
110 - Licence / cotisation	2 672,00 €	4 522,00 €	3 866,50 €	6 424,50 €
Licence FFTA	2 510,00 €	2 510,00 €	3 501,50 €	3 501,50 €
cotisation club		1 450,00 €	0,00 €	2 028,00 €
droit d'entrée		400,00 €	0,00 €	526,00 €
don			0,00 €	4,00 €
Magazine FFTA pour archers	162,00 €	162,00 €	135,00 €	135,00 €
CE			230,00 €	230,00 €
120 - Location arc	0,00 €	700,00 €	0,00 €	750,00 €
130 - Subvention de fonctionnement	0,00 €	720,00 €	0,00 €	720,00 €
140 - Tir du Roy	500,00 €	450,00 €	565,77 €	633,00 €
150 - Animation / pôts / Galette	300,00 €	0,00 €	260,62 €	0,00 €
Achats alimentaires	200,00 €		156,22 €	0,00 €
Divers	100,00 €		104,40 €	0,00 €
160 - Matériel divers commun	750,00 €	150,00 €	741,28 €	0,00 €
Archerie	200,00 €		19,89 €	0,00 €
Blasons	200,00 €		200,93 €	0,00 €
Distinctions / passeports	200,00 €		267,50 €	0,00 €
Magazine FFTA club	27,00 €		27,00 €	0,00 €
Divers	123,00 €		225,96 €	0,00 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		150,00 €	0,00 €	0,00 €
170 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, ba	145,00 €	0,00 €	190,19 €	1,57 €
Fourniture	50,00 €		42,50 €	0,00 €
Frais bancaire	5,00 €		47,00 €	1,57 €
Frais postaux	20,00 €		28,09 €	0,00 €
Internet	25,00 €		27,60 €	0,00 €
AG Ligue	25,00 €		25,00 €	0,00 €
Cotisation club FFTA	20,00 €		20,00 €	0,00 €
180 - Boutique	0,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €
190 - Déplacement (hors entraînement)	100,00 €	0,00 €	149,51 €	149,51 €
195 - Provisions	0,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €
200 - Débutants	**1 800,00 €**	**1 400,00 €**	**1 213,55 €**	**779,43 €**
300 - Equipes compétitions	**3 820,00 €**	**3 170,00 €**	**3 063,66 €**	**2 649,54 €**
310 - Finale nationale DRE	1 270,00 €	1 120,00 €	0,00 €	158,00 €
Inscription	120,00 €		0,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Finale Nationale	350,00 €		0,00 €	0,00 €
Frais de Hébergement/restauration Entraîneur	200,00 €		0,00 €	0,00 €
Frais de Hébergement/restauration Archers	600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement OMS		320,00 €	0,00 €	158,00 €
Subvention CNDS		200,00 €	0,00 €	0,00 €
320 - DRE	850,00 €	600,00 €	845,32 €	776,20 €
Inscription	150,00 €		150,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraîneur	140,00 €		209,32 €	191,52 €
Frais de Hébergement/restauration Entraîneur	160,00 €		101,32 €	0,00 €
Frais de Hébergement/restauration Archers	400,00 €	400,00 €	384,68 €	384,68 €
Subvention CNDS		200,00 €	0,00 €	200,00 €
330 - Groupe FITA	400,00 €	305,00 €	119,90 €	119,90 €
Matériel	300,00 €		0,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraîneur	100,00 €		119,90 €	119,90 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		105,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention CNDS		200,00 €	0,00 €	0,00 €
340 - Groupe Fédéral	800,00 €	645,00 €	636,37 €	533,04 €
Matériel	700,00 €		593,33 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraîneur	100,00 €		43,04 €	43,04 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		245,00 €	0,00 €	190,00 €
Subvention CNDS		400,00 €	0,00 €	300,00 €
350 - Inscription chp ligue	0,00 €	0,00 €	176,00 €	36,00 €
360 - Tenue	500,00 €	500,00 €	1 286,07 €	1 026,40 €
400 - Entr, et devel, des installations	**1 950,00 €**	**1 400,00 €**	**1 968,66 €**	**650,00 €**
410 - Ciblerie	1 800,00 €	1 400,00 €	1 919,20 €	650,00 €
Cible pour salle	900,00 €		1 495,00 €	0,00 €
Stramit	900,00 €		424,20 €	0,00 €
Fond regional des petits équipements des clubs		500,00 €	0,00 €	350,00 €
Subvention CNDS		900,00 €	0,00 €	300,00 €
420 - Entretien & consommable	150,00 €	0,00 €	49,46 €	0,00 €
500 - Equipe Technique Club	**1 050,00 €**	**505,00 €**	**706,11 €**	**409,61 €**
510 - Formation entraîneur 1	635,00 €	130,00 €	371,81 €	216,81 €
Frais pédagogique entraîneur 1	260,00 €		250,00 €	0,00 €
Frais de déplacement & Hébergement Entraineur 1	320,00 €		121,81 €	91,81 €
Gratification entraineur 1 (réussite diplôme)	55,00 €		0,00 €	0,00 €
Remboursement OMS		130,00 €	0,00 €	125,00 €
Remboursement Comité Départemental		0,00 €	0,00 €	0,00 €
520 - Formation entraîneur 2	305,00 €	375,00 €	317,80 €	192,80 €
Frais pédagogique entraîneur 2	250,00 €		250,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraineur 2	0,00 €		67,80 €	67,80 €
Gratification entraineur 2 (réussite diplôme)	55,00 €		0,00 €	0,00 €
Remboursement OMS		125,00 €	0,00 €	125,00 €
Remboursement Comité Départemental		250,00 €	0,00 €	0,00 €
530 - Formation complémentaire	60,00 €	0,00 €	16,50 €	0,00 €
540 - Formation entraîneur club	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL (hors contribution volontaire)	**13 087,00 €**	**13 087,00 €**	**13 125,85 €**	**13 167,16 €**
Contribution volontaire en nature	***4 700,00 €***	***4 700,00 €***	***9 329,00 €***	***9 329,00 €***
Débutants	*2 256,00 €*	*2 256,00 €*	*4 854,50 €*	*4 854,50 €*
Equipes compétitions	*1 692,00 €*	*1 692,00 €*	*3 277,50 €*	*3 277,50 €*
Entr, et devel, des installations	*470,00 €*	*470,00 €*	*893,00 €*	*893,00 €*
Equipe technique club	*282,00 €*	*282,00 €*	*228,00 €*	*228,00 €*
Loisir	*0,00 €*	*0,00 €*	*76,00 €*	*76,00 €*
TOTAL	**17 787,00 €**	**17 787,00 €**	**22 454,85 €**	**22 496,16 €**

EXCEDENT 41,31 €

- Don : 2 archers ont fait don de 4€ au club (paiement de deux licences arrondi au multiple de 5 € supérieur)
- Magazine FFTA pour les archers : 5 archers sont abonnés au magazine de la fédération
- CE: Un comité d'entreprise prend en charge une partie de la licence sportive de ces salariés mais en le versant directement au club et non directement à ces derniers. Le club le reverse donc aux salariés car ils ont déjà payé leur licence.

120 - Location arcs

15 archers ont loués un arc au club sur la période Janvier – Juin 2013.

130 – Subvention de fonctionnement

Tous les ans la mairie de Tournefeuille verse une subvention de fonctionnement. La subvention attribuée pour l'année 2013 est de 720 €.

140 – Tir du Roy :

Le club a dépensé 565,77 € pour financer le tir du Roy 2013, les membres de l'association ont versés 633€. La recette pour le club est donc de 67,23 €.

- 48 repas adultes (ou enfants de plus de 10 ans) à 13 €
- 1 repas adultes à 9 € (pas de viande)
- 3 repas enfants (moins de 10 ans) gratuits

150 - Animation / pots / Galette

- Alimentaire : galettes des rois en janvier 2013, quelques pots ou goûter pendant les entraînements, du café, jus d'orange.
- Divers : achats pour les animations d'Halloween et de Noël

160 – Matériel divers commun

- Archerie : achat de résine, gaz, tapis, clous pour blasons
- Blasons : achat de blasons tri-spots (40cm), 40 cm, 60cm, 80 cm et 122 cm
- Distinctions/Passeports : Le club a acheté à la boutique de la FFTA les passeports de l'archer (donnés aux archers s'inscrivant en compétition), des badges pour le tir en salle ou en extérieur (distinctions donnés aux archers ayant fait un certain nombre de points dans une compétition), ainsi que les flèches blanches, noires, bleues…
- Magazine FFTA pour le club : le club est abonné au magazine de la fédération
- Divers : une mallette d'outil avec massettes, clé à molette, scies, double de clé, cadeau pour naissance.

170 – Frais de fonctionnement

- Fourniture : achat de cahiers, transparent, cartouche d'encre
- Frais bancaire : envoie de deux chéquiers au domicile et achat de 45 € de parts sociales. 1€57 d'intérêt lié à l'ouverture du livret A mi-décembre
- Frais postaux : achat de timbres
- Internet : abonnement à l'hébergeur de notre site internet
- AG de Ligue : paiement d'un repas pour assemblée générale de la ligue Midi-Pyrénées, le 2nd repas a été pris en charge par la ligue (vérificateur au compte de la ligue)
- Cotisation club FFTA : depuis 2010, le club doit régler une cotisation à la FFTA

180 – Boutique

Pas de vente cette année !

190 – Déplacement

Dans le cadre d'une mission confiée par le club, un membre de l'association pour ce faire rembourser ces frais kilométrique. Tous ceux qui se sont déplacés pour le club ont fait don de leurs frais au club.

195 – Provision

Une provision de 400 € est réalisée en 2013 pour aider au financement d'un brevet d'état en 2014.

200 – Débutants

210 – Initiation :

- Matériel : achat de valise, repose arc, flèches, bandes élastiques, cordes, nocks set
- Frais de déplacement entraîneurs : dans le cadre de leur mission les entraîneurs peuvent se faire rembourser les frais kilométriques (réunion, entraînement, etc.). Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements fait pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entrainer les archers. Ils en ont fait don au club.
- Fond régional des petits équipements de club : La région verse une subvention aux petits clubs, pour l'année 2013, elle était 800 €. Sur cette somme, 80 € ont été affectés à cette action pour acheter du matériel pour l'initiation.
- Subvention CNDS : le CNDS a versé 300 € pour l'action : débutants, 150 € ont été affecté pour l'initiation

220 – Progression :

- Matériel : 3 paires de branches SF premium, poignée pro metal, poignée SF Axiom+
- Frais de déplacement entraîneurs : Aucun entraîneur ne s'est fait rembourser les frais kilométriques pour les déplacements effectués (entraînement, GED). Le club a remboursé 3,60€ de péage.
- Fond régional des petits équipements de club : La région verse une subvention aux petits clubs, pour l'année 2013, elle était 800 €. Sur cette somme, 180 € ont été affectés à cette action pour acheter du matériel pour le groupe progression.
- Subvention CNDS : le CNDS a versé 300 € pour l'action : débutants, 150 € ont été affecté pour l'initiation

300 – Equipes compétitions

310 - Finale nationale DRE

L'équipe DRE ne s'étant pas qualifiée pour la finale nationale 2013 aucune dépense n'est présente. La seule recette est liée au remboursement de 50 % des frais de déplacement engagé pour aller à la finale 2012.

320 – DRE

- Inscription : inscription de l'équipe en DRE (30€) et paiement pour l'inscription des 4 archers de l'équipe pour les 3 manches de DRE (4x3x10€).
- Frais de déplacement entraîneurs : L'entraîneur ne s'est fait rembourser les frais kilométriques pour les déplacements faits. Le club a seulement remboursé le cout des péages.
- Frais d'hébergement/restauration entraîneurs : la nuit d'hôtel ainsi que le repas pour l'entraineur pour la manche de Rodez a été pris en charge par le club
- Frais d'hébergement/restauration archers : Le club collecte les chèques des archers pour régler directement l'hôtel lors des manches de Cahors et de Rodez. Il en a était de même pour un repas
- Subvention CNDS : le CNDS a versé 500 € pour l'action : compétition, 200 € ont été affecté pour la DRE

330 – Groupe Fita

Les recettes/ dépenses pour le groupe Fita, ne concernent que des frais de déplacements de l'entraîneur (entraînement, compétition), qui en a fait don au club.

340 – Groupe Fédéral

- Matériel : 3 paires de branche SF Premium, une poignée SF Premium, bandes élastiques,encoches, tranche fils, reposes flèches
- Frais de déplacement entraîneurs : Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements fait pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entrainer les archers ou pour suivre les archers en compétition. Ils en ont fait don au club.
- Fond régional des petits équipements de club : La région verse une subvention aux petits clubs, pour l'année 2013, elle était 800 €. Sur cette somme, 190 € ont été affectés à cette action pour acheter du matériel pour le groupe Fédéral.
- Subvention CNDS : le CNDS a versé 500 € pour l'action : compétitions, 300 € ont été affecté pour acheter du matériel pour le groupe Fédéral.

350 – Inscription championnat de ligue

Le club collecte les chèques des archers pour en faire un seul au club organisateur (36€ pour le championnat de ligue salle 2013). Pour les championnats de ligue salle 2014, les chèques ont été faits par le club pour le paiement des 3 compétions alors que ceux fait par les archers n'ont pas encore étaient reçus. Donc 176 € de dépenses pour seulement 36€ de recettes, les 140 € de différence apparaitront sur le budget 2014.

360 – Tenue

Le club a acheté à Sport'r : 15 vestes de survêtement (coût unitaire 61.3 €), 8 pantalon de survêtement (coût unitaire 29.6 €), et 1 bermudas (coût unitaire 9.74 €). Le club a pris à sa charge 120 € pour le réglage de la machine pour la broderie et 10 € par veste. Le club, ne faisant pas de stock, a commandé exactement le nombre souhaité par les archers.

400 – Entretien et développement des lieux d'entraînement

410 – Ciblerie

- Cible : achat de 2 cibles pour la salle et d'un chevalet pour egerton
- Stramit : achat de stramit pour les deux nouvelles cibles
- Fond régional des petits équipements de club : La région verse une subvention aux petits clubs, pour l'année 2013, elle était 800 €. Sur cette somme, 350 € ont été affectés à cette action pour participer à l'achat d'une cible.
- Subvention CNDS : le CNDS a versé 300 € pour cette action.

420 – Entretien et consommable

Achat de fournitures pour réparer les cibles.

500 – Equipe d'encadrement entraînement

510 – Formation entraineur 1

Karl a fait une formation entraîneur 1. Les couts pédagogiques (250€) et les frais de repas (30€) ont été payés par le club. Karl a fait don au club de l'indemnité kilométrique.
L'Office Municipal des Sport a remboursé 50% des frais de pédagogique.

520 – Formation entraineur 2

Patrick a fait une formation entraîneur 2. Les couts pédagogiques (250€) ont été payés par le club. Il a fait don au club de l'indemnité kilométrique. L'Office Municipal des Sports rembourse 50% des frais de pédagogique.

530 – Formation complémentaire

Dans le cadre de sa formation entraîneur 2, Patrick a fait une formation complémentaire. Le club a pris en charge le repas.

Contribution volontaire en nature

Le montant correspond aux 491 heures passées par les entraîneurs & aide-entraîneurs pour l'encadrement des séances d'entraînement, des compétitions ainsi que la formation des aides-entraîneurs. Ces heures sont revalorisées à 19 € €/heure (2 fois le smic horaire).

III - Plan comptable association

Le compte de résultat est présenté en respectant le plan comptable association en pages 7 et 8

Pour présenter les comptes auprès des collectivités locales et territoriales, il faut présenter les comptes sous la forme d'un compte de résultat mais en suivant le plan comptable association, c'est à dire présenter les comptes de l'association sous une certaine forme avec des catégories d'affectation imposées.

COMPTE DE CHARGE (CLASSE VI) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2013 : du 1er janvier 2013 au 31 Décembre 2013

60 - Achats	**7 356,75 €**	
601 & 602. Achats stockés	- €	
604. Achats d'études et prestations de services	961,00 €	
6041. Places pour compétition		*326,00 €*
6042. Formation		*500,00 €*
6043. Prestations de BE		*- €*
6044. Magazine FFTA pour archers		*135,00 €*
605. Achats de matériels, équipements et travaux	3 953,83 €	
6051. Matériels d'archerie		*1 603,74 €*
6052. Blason		*204,93 €*
6053. Stramit		*424,20 €*
6054. Installation / Cibles		*1 495,00 €*
6055. Divers pour archerie		*225,96 €*
606. Achats non stockés de matériel et fournitures :	359,46 €	
6061. Fournitures non stockable (eau, énergie…)		*- €*
6063. Fournitures d'entretien et de petits équipements		*49,46 €*
6064. Fournitures administratives		*42,50 €*
6068. Autres matières et fournitures		*267,50 €*
607. Achats de marchandises	2 082,46 €	
6071. Achats alimentaires		*691,99 €*
6072. Achats textiles		*1 286,07 €*
6073. Achats divers		*104,40 €*
61 - Services extérieurs :	**27,00 €**	
618. Divers :	27,00 €	
62 - Autres services extérieurs :	**1 543,60 €**	
625. Déplacements, missions et réceptions	1 487,91 €	
6251. Voyages et déplacements		*1 446,41 €*
6256. Missions		*41,50 €*
6257. Réceptions		*- €*
626. Frais postaux et télécommunication :	55,69 €	
6263. Affranchissement		*28,09 €*
6265. Téléphone / Internet		*27,60 €*
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**- €**	
64 - Charges de personnel	**- €**	
65. Autres charges de gestion courante	**3 521,50 €**	
651. Redevance pour concessions; brevets, marques, logiciels, droits	- €	
658. Charges diverses de gestion courante	3 521,50 €	
6586. Cotisations liées à la vie statutaire		*3 521,50 €*
66 - Charges financières	**47,00 €**	
67 - Charges exceptionnelles :	**230,00 €**	
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	**400,00 €**	
69 - Impots sur les sociétés	**- €**	
TOTAL	**13 125,85 €**	

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**9 329,00 €**
861. Secours en nature	- €
872. Mise a disposition gratuite de bien et prestation	- €
873. Personnel benevol	9 329,00 €

TOTAL	**22 454,85 €**

COMPTE DE PRODUIT (CLASSE VII) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2013 : du 1er janvier 2013 au 31 Décembre 2013

70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises :	**2 332,08 €**	
701. Produits finis	0,00 €	
706. Prestations de services	420,68 €	
7061. Vente place de compétition		*36,00 €*
7062. participation prestation DEJEPS		*0,00 €*
7063. Vente hotellerie archers		*384,68 €*
707. Ventes de marchandises	1 161,40 €	
7071. Ventes boutique		*0,00 €*
7072. Ventes polo		*0,00 €*
7073. Ventes sur-vetement		*1 026,40 €*
7074. Vente magazine FFTA		*135,00 €*
708. Produits des activités annexes	750,00 €	
7081. Prestations fournies au personnel		*0,00 €*
7083. Locations diverses		*750,00 €*
7084. Mise à disposition personnel facturée		*0,00 €*
71 - Production stockée (ou destockage)	**0,00 €**	
72 - Production immobilisée	**0,00 €**	
74 - Subventions de fonctionnement	**3 028,00 €**	
741. Subventions affectées :	2 228,00 €	
7411. CNDS		*1 100,00 €*
7414. Commune		*600,00 €*
7415. OMS		*528,00 €*
742. Subventions non affectées :	800,00 €	
7422. Région		*800,00 €*
743. Subventions pour action spécifique :	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	**7 575,51 €**	
754. Collecte	633,00 €	
7541. Collecte tir du Roy		*633,00 €*
7542. Collecte barbecue/repas		*0,00 €*
756. Cotisations	6 055,50 €	
7561. Cotisation FFTA		*3 501,50 €*
7562. Cotisation Club		*2 028,00 €*
7563. Droit d'entrée		*526,00 €*
7564. Droit d'utilisation		*0,00 €*
758. Dons	887,01 €	
7581. Dons frais de déplacement		*883,01 €*
7582. Dons		*4,00 €*
76 - Produits financiers	**1,57 €**	
77 - Produits exceptionnels	**230,00 €**	
78 - Reprise sur amortissement et provisions	**0,00 €**	
79 - Transfert de charges	**0,00 €**	
TOTAL	**13 167,16 €**	

87 - Contribution volontaire en nature	**9 329,00 €**	
871. Bénévolat	9 329,00 €	
872. Prestation en nature	0,00 €	
873. Dons en nature	0,00 €	

TOTAL	**22 496,16 €**

IV – Budget prévisionnel

	BUDGET PREVISIONNEL 2014	
Intitulé	**Dépenses**	**Recettes**
100 - Fonctionnement	**5 265,00 €**	**7 890,00 €**
110 - Licence / cotisation	3 150,00 €	5 390,00 €
cotisation FFTA	3 015,00 €	3 015,00 €
cotisation club		1 740,00 €
droit d'entrée		500,00 €
Magazine FFTA pour archers	135,00 €	135,00 €
120 - Location arc	0,00 €	650,00 €
130 - Subvention de fonctionnement	0,00 €	720,00 €
140 - Tir du Roy	550,00 €	500,00 €
150 - Animation / pôts / Galette	350,00 €	0,00 €
Achats alimentaires	200,00 €	
Divers	150,00 €	
160 - Matériel divers commun	807,00 €	210,00 €
Archerie	100,00 €	
Blasons	220,00 €	
Distinctions / passeports	260,00 €	
Magazine FFTA club	27,00 €	
Divers	200,00 €	
subvention departement ecole de sport		150,00 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		60,00 €
170 - Frais de fonctionnement	308,00 €	20,00 €
Fourniture	50,00 €	
Frais bancaire	5,00 €	20,00 €
Frais postaux	27,00 €	
Internet	26,00 €	
AG Ligue	150,00 €	
Cotisation GESL	30,00 €	
Cotisation club FFTA	20,00 €	
180 - Boutique	0,00 €	0,00 €
190 - Déplacement (hors entraînement)	100,00 €	0,00 €
195 - Provision	0,00 €	400,00 €
200 - Débutants	***1 595,00 €***	***1 272,00 €***
210 - Initiation	795,00 €	616,00 €
Matériel	745,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur	50,00 €	
subvention departement ecole de sport		160,00 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		156,00 €
Subvention CNDS		300,00 €
220 - Progression	800,00 €	656,00 €
Matériel	700,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur	100,00 €	
subvention departement ecole de sport		150,00 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		106,00 €
Subvention CNDS		400,00 €
300 - Equipes compétitions	***5 035,00 €***	***3 470,00 €***
310 - Finale nationale DRE	1 270,00 €	875,00 €
Inscription	120,00 €	
Frais de déplacement Finale Nationale	350,00 €	
Frais de Hébergement/restauration Entraîneur	200,00 €	
Frais de Hébergement/restauration Archers	600,00 €	600,00 €
Remboursement OMS		175,00 €
Subvention CNDS		100,00 €
320 - DRE	650,00 €	400,00 €
Inscription	30,00 €	
Frais de déplacement Archers	220,00 €	
Frais de Hébergement/restauration Archers	400,00 €	400,00 €
Subvention CNDS		
330 - Groupe FITA	1 310,00 €	500,00 €
Inscription à des Fita	120,00 €	
Brevet d'Etat	1 090,00 €	
Frais de déplacement BE	100,00 €	
Subvention CNDS		500,00 €
340 - Groupe Fédéral	605,00 €	505,00 €
Matériel	505,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur	100,00 €	
subvention departement ecole de sport		150,00 €
Fonds régional des petits équipements des clubs		155,00 €
Subvention CNDS		200,00 €
350 - Inscription chp ligue	200,00 €	340,00 €
360 - Tenue	1 000,00 €	850,00 €
400 - Entr, et devel, des installations	***1 524,00 €***	***702,00 €***
410 - Ciblerie	1 324,00 €	702,00 €
Cibles (salle + terrain)	900,00 €	
Stramit	424,00 €	
Fond regional des petits équipements des clubs		202,00 €
Subvention CNDS		500,00 €
420 - Entretien & consommable	200,00 €	0,00 €
Consommable	100,00 €	
Placard	100,00 €	
500 - Equipe Technique Club	***165,00 €***	***250,00 €***
510 - Formation entraîneur 1	0,00 €	0,00 €
Frais de déplacement & Hébergement Entraineur 1	0,00 €	
Gratification entraineur 1 (réussite diplôme)	0,00 €	
Remboursement Comité Départemental		0,00 €
520 - Formation entraîneur 2	55,00 €	250,00 €
Gratification entraineur 2 (réussite diplôme)	55,00 €	
Remboursement Comité Départemental		250,00 €
530 - Formation complémentaire	50,00 €	0,00 €
540 - Formation entraîneur club	60,00 €	0,00 €
TOTAL (hors contribution volontaire)	**13 584,00 €**	**13 584,00 €**
Contribution volontaire en nature	***6 868,00 €***	***6 868,00 €***
Débutants	*3 600,00 €*	*3 600,00 €*
Equipes compétitions	*570,00 €*	*570,00 €*
Entr, et devel, des installations	*1 900,00 €*	*1 900,00 €*
Equipe technique club	*570,00 €*	*570,00 €*
Loisir	*228,00 €*	*228,00 €*
TOTAL	**20 452,00 €**	**20 452,00 €**